

**D i r e c t i o n d e s R e l a t i o n s a v e c l e s
U s a g e r s**

V/ correspondant :
Yves ANTONA
Tél. : +33(0) 491 43 53 46
Fax : +33(0) 491 38 21 00
e-mail : yves.antona@ap-hm.fr

**DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LES ASSOCIATIONS POUR PASSER
UNE CONVENTION AVEC L'AP-HM**

ECHEANCE DE PRODUCTION	A fournir
Lettre de demande de l'association et motivation de la demande	OUI
Statuts de l'association en vigueur, datés et signés (copie)	OUI
Récépissé de dépôt de déclaration de l'association auprès des services de la Préfecture (copie)	OUI
Liste nominative des salariés ou bénévoles de l'association intervenant au sein de l'AP-HM	OUI
Descriptif du projet d'intervention de l'association au sein de l'AP-HM et s'il y a lieu le calendrier annuel prévisionnel des interventions programmées de l'association	OUI
Attestation d'assurance en responsabilité civile de l'association au titre des dommages corporels, matériels ou immatériels pouvant être causés à des tiers par les bénévoles ou salariés de l'association à l'occasion de leur activité au sein de l'AP-HM	OUI
Attestation d'assurance couvrant l'association pour tout dégât ou dommage qui pourrait être occasionné à l'AP-HM du fait de l'utilisation par l'association de locaux et / ou de matériels mis à sa disposition	OUI (si local mis à disposition)
Si votre association est agréée joindre la ou les copie(s) arrêté ou décret portant agrément	oui